



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Auxerre, le **21 NOV. 2023**

Le Préfet de l'Yonne

à

Destinataires in fine

Service Forêt, Risques, Eau et Nature  
Unité Risques Naturels

Affaire suivie par : Thierry DA SILVA  
Tél : 03 86 48 42 97  
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : PPRi par débordement de l'Yonne

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne a été prescrit par arrêté préfectoral du 16 février 2023.

Les modalités d'association avec les collectivités concernées et les organismes associés, visées dans cet arrêté, ont été mises en œuvre. La version finalisée du dossier de PPRI qui vous est soumise tient compte des diverses remarques émises lors de ces échanges, dès lors que celles-ci ne remettaient pas en cause les principes de protection des biens et des personnes, et de préservation des champs d'expansion des crues.

Le dossier de PPRI, téléchargeable via le lien « mélanissimo » vous ayant été communiqué par mail, comprend :

- une note de présentation ;
- une cartographie des aléas ;
- une cartographie des enjeux ;
- une cartographie du zonage ;
- un règlement, listant les constructions et occupations du sol autorisées en zone inondable et les prescriptions associées le cas échéant. Ce document fixe également des mesures (dont certaines obligatoires) de prévention, de protection, de sauvegarde et de réduction de la vulnérabilité à charge de la commune, des gestionnaires d'ERP, des exploitants de réseaux, des entreprises et des particuliers.

Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'environnement, il vous appartient de donner un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier, soit au plus tard le 26 janvier 2024. En l'absence de réponse de votre part à cette date, votre avis sera considéré comme tacitement favorable.

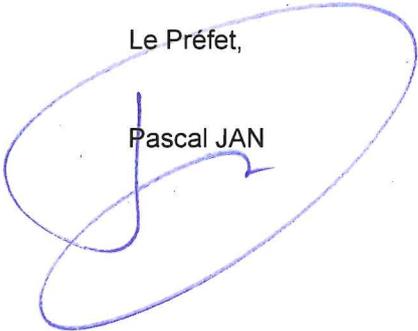
L'avis est à adresser à l'Unité Risques Naturels du Service Forêt, Risques, Eau et Nature de la Direction Départementale des Territoires (DDT89 / SEFREN / URN) soit par voie postale aux coordonnées mentionnées en bas de page, soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :

ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Les avis recueillis lors de cette phase de consultation administrative seront annexés au dossier d'enquête publique.

Le Préfet,

Pascal JAN



Liste des destinataires :

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois  
Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan  
Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs  
Chambre d'Agriculture de l'Yonne  
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne  
Conseil Départemental de l'Yonne  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Syndicat Mixte Yonne Médian  
Syndicat Mixte Yonne Beuvron  
Établissement Public Territoriaux de Bassin (EPTB) Seine grands lacs  
Yonne Nature Environnement

